

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

22 SEP. 2025

ID : 005-200049203-20250916-2025_61CS-DE

 **territoire
d'énergie**
HAUTES-ALPES - SyME05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

OBJET : 2025-61CS TE05

Réseau de chaleur – Complément d'études pour le réseau de chaleur situé sur la commune de Chorges auprès de la Région

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	22
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	29
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	29
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	09-09-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, DOMMANGE Alain, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, BICAIS Jean Jacques, MAGNAN Richard, PRAT Jean Denis, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, FRISON Michel, CHEVAL Jérôme, DOU Jean Claude, VOLLAIRE Pierre, VANNIER Olivier, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, BERAUD Michel, BETTI Alain, VERRIER Jean Luc.

Etaient en distanciel : CHANFRAY Corinne, CLAEYMAN Jean Pierre, BRIOULLE Jean Pierre, SANCHEZ Alain, NICOLAS Gérard.

Pouvoir : MILLE SCHAACK Françoise a donné pouvoir à DOU Jean Claude.

Soit onze collègues représentés par vingt-sept délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, BOREL David, ALLUIS Jean Luc, AUBERT Daniel, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, GAUCHE Joël, BLANC Renaud, TARDY Lionel, JOANNET Michel, AUBEPART André, BACHENET Claude, BILLON TYRARD Jacques, BERAUD Josiane, ARNAUD Jean Michel, DESCHAMPS Sophie, MILLE CHAACK Françoise, BOREL Daniel, MAGNE Jean Claude, LEMONNIER Kévin, EYSSERIC Serge.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud ; Isabelle PIRES, secrétariat administratif.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

OBJET : 2025-61CS TE05

Réseau de chaleur – Complément d'études pour le réseau de chaleur situé sur la commune de Chorges auprès de la Région

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'énergie,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014294-0008 du 21 octobre 2014 portant modification statutaire du SyME05, notamment l'article 2.2.1, permettant au SyME05 d'exercer, en lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et la gestion des installations de production et de distribution de chaleur et de froid,

Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),

Vu la délibération 2023-57AG du 17 octobre 2023 acceptant l'adhésion de la commune de Chorges à la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » du Syndicat,

Vu la délibération 2024-06AG TE05 du 21 février 2024 ayant pour objet le plan de financement pour l'étude de faisabilité du réseau de chaleur situé sur la commune de Chorges,

Vu la délibération 2024-15B TE05 du 6 septembre 2024 approuvant la convention de définition des Conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » sur la commune de Chorges,

Vu la délibération 2025-10B TE05 du 27 mai 2025 modifiant le plan de financement pour une demande de subvention concernant l'étude de faisabilité pour le réseau de chaleur sur la commune de Chorges.

Le Président expose :

Dans le cadre du transfert de compétence Chaleur de la commune de Chorges au Syndicat, une première étude de faisabilité a été réalisée, et rendue en juin 2025.

Des modifications techniques nécessitent cependant un complément d'études sur le secteur Champ-de-Foire.

Il est proposé le plan de financement suivant pour la réalisation du complément de l'étude de faisabilité du réseau de chaleur :

Plan de financement en € HT :

Coût de l'étude de faisabilité	2 250 €
Subvention Région (70 %)	1 575 €
Autofinancement par le Syndicat (30 %)	675 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Accepte** le plan de financement proposé ci-dessus pour le réseau de chaleur situé sur la commune de Chorges,
- **Autorise** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ces dossiers,
- **Sollicite** les subventions
- **Inscrit** au budget les crédits.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY

Délibération 2025-61CS TE05

Réseau de chaleur – Complément d'études pour le réseau de chaleur situé sur la commune de Chorges auprès de la Région

Pour extrait conforme

Le Président
Jean Claude

